

re, ce qui est un gage d'expérience. Toutes et sont très prolifiques. désirez.

setz, 54 Blvd, St-Ger-

LERIE

nent de la dislangés comme le, 15% d'orge,

nant en grande illation du blé tête de la liste

ation.

100 livres.

-, Limited

tillerie:

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ nement payable d'avance

-Excepté cité de Québec... \$1.00 Cité de Québec et pays étrangers.... \$1.50. Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Quéhec et de la Bociété des Jardiniers-Maralchers.

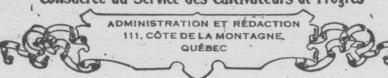
Tarif des annonces 15c. la ligne. Anno minées 25 mets, 50 sous par insertion, s un sou par mot additionnel au-dessus de 25 mots, minimum, 50 sous.

"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Cête de la Montagne, (Édifice Morin) Québec. Case postale 129.—Tél. 2-4297.

E BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et de la Société des Jardiniers-Maratchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est redigée par un comité de techn ciena et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de corresondants de diverses institutions agricoles Toute collaboration est sujette au contrôl

La correspondance concernant la rédac tion doit s'adsesser au Directeur du "Bul-letin de la Ferme". Case postale 129,

Volume XV-Henri Gagnon, Président

LE 17 NOVEMBRE 1927

Frs. Fleury, Gérant-Numéro 46

Québec, 17 novembre 1927.

Un des aspects de notre problème agricole

Les conserves alimentaires comme moyen d'accroître les revenus de la ferme

Le problème qui se pose tous les jours, pour le cultivateur, est celui de trouver le moyen de faire produire à sa ferme, non pas tout et aux législatures locales. Il est évijuste suffisamment pour les nécessités quotidiennes de sa famille, mais également un revenu proportionné au capital qu'il exploite.

Car une ferme, il ne faut pas l'oublier, représente un capital qui doit produire un certain intérêt.

Pour le salarié des villes, la question n'est pas la même. Son capital, s'il en a, est placé en épargne sur débentures ou autrement, qui représenterait un écart d'au moins et lui rapporte un revenu fixe. Le travail, dans une certaine mesure, cent millions et mettrait en danger représente aussi du capital. A la ville, il est rémunéré à un taux fixé d'avance entre le patron et l'employé. A la campagne les conditions sont différentes, le cultivateur, lui, a le privilège d'être son propre patron, et cet état l'oblige à trouver sur sa ferme la rémunération de son travail, celui de sa femme et de ses enfants qui lui prêtent leur concours en tout temps de l'année.

Le problème auquel le cultivateur a à faire face est donc assez l'opportunité d'amender notre constitu-compliqué. Il ne lui suffit plus, dès lors, de produire ce qu'il peut; il tion et la procédure à suivre pour en doit surtout s'appliquer à l'étude des conditions du marché, du coût arriver là de revient, et d'autres facteurs non moins importants, comme par example celui du prix des transports, faire un travail raisonné et pro- expérience de soixante années, voufitable, produire ce qui se vend le mieux, qui rapporte les plus gros draient le statu quo; les nouvelles probénéfices et cela en réduisant à leur minimum les pertes possibles.

Sur les exploitations agricoles situées près des villes, le cultiva- Prince-Edouard, voudraient que le teur est avantageusement situé. Il consacre une bonne partie de sa Canada ait le droit de mettre hache en ferme au jardinage, et trouve à la ville un débouché fructueux ouvert bois sans l'assentiment de la Couronne. à l'année. Ici encore, cependant, il doit être assez perspicace et prévoy- On ne pourra passer outre à la volonté ant pour éviter les encombrements du marché à certaines époques de des provinces-mères, nettement expri- en vente pour fin de colonisation; l'année et les baisses qui en résultent par surcroît de quantités dispo- mée par l'honorable M. Taschereau. nibles. Pour éviter ces aléas, il est parfois tenté de céder sa produc- Rien ne presse d'ailleurs. Les impation en bloc à un prix dérisoire, sacrifiant de ce fait une récolte qui tients férus d'esprit d'indépendance, et pourrait lui rapporter beaucoup plus s'il avait eu la sagesse et la peut-être aussi d'autre chose qu'ils patience d'attendre et d'échelonner ses ventes.

Le cultivateur doit trouver le moyen de maintenir à un niveau normal et suffisamment payant la valeur de ses produits, et éviter d'être obligé de les vendre à perte ou même de jeter les quantités non vendues sur le tas de fumier.

Lorsque le fermier se verra acculé à l'une ou l'autre de ces deux alternatives, il faudra qu'il ne perde pas de vue que les provisions de bouche peuvent toujours être sauvées au moyen de la mise en conserve

Beaucoup de nos familles rurales, nous le savons, l'ont compris et se sont mises résolument à l'œuvre. C'est leur exemple qu'il faut imiter. Il y en a qui fabriquent jusqu'à cent douzaines de boîtes de pro-l'Outaouais, leur appartiennent. De son liqueurs. Aussi l'honorable M. Tascheduits alimentaires par jour. C'est un travail facile et rémunérateur. Il donne de l'emploi à tout le monde sur la ferme, aux petits comme aux grands. Tous les fruits et tous les légumes sont susceptibles d'être le sait, les conférences des premiers mis en conserve. On éviterait par ce procédé de sacrifier parfois à vil prix des récoltes qui ont coûté une somme énorme de travail.

Il a été calculé qu'une boîte de conserve rapporte de 6 à 10 sous épineuse devra donc être tranchée par provinces, de même que le gouvernede profit net. Celui qui mettrait en conserve 10,000 boîtes se ferait les tribunaux. donc un revenu d'au moins \$600. On avouera que ce montant ainsi La question obtenu n'est pas à dédaigner sur une fe

obtenu n'est pas à dédaigner sur une ferme.

Qu'on ne se laisse pas arrêter par les difficultés du début. Qu'on et l'honorable M. Taschereau a créé de grandir dans la paix et l'harmonie.

prenne l'avis de l'agronome ou qu'on écrive au Ministère de l'Agrituute à ce sujet. La pratique de la mise en conserve gagnera t à soixante pour cent des détreus de libérations, que les délégués soixante pour cent de soix et l'honorable M. Taschereau a créé de grandir dans la paix et l'harmonie.

Bref, il ressort de ce que nous savons soixante pour cent des détreus de libérations, que les délégués être généralisée sur la plupart des fermes de notre province.

Il serait à souhaiter que les petites industries de la ferme viennent s'adjoindre aux branches principales de l'agriculture. Au point de vue le gouvernement fédéral paraît disposé et que l'on peut attendre les meilleurs restreindre aux seuls immigrants désiéconomique et social, c'est le but que doit se proposer tout cultivateur à restreindre aux seuls immigrants dési-résultats de la conférence interpro-

Deux événements

Conférence interpro- Le congrès de l'U.C.C. vinciale

Celle de 1927 est maintenant du domaine du passé. Elle a été tenue à huisclos, et nous n'en connaîtrons bien tous les résultats que par les débats et la législation futurs au parlement fédéral dent, à prime abord, que le gouvernement fédéral ne pourra accorder tout ce qui lui a été demandé. Il ne peut, par provinces et diminuer en même temps pour avoir accordé des primes plus éleexemple, augmenter les subsides aux les droits d'accise sur les spiritueux, ce cent millions et mettrait en danger intérêts seuls de la dette du pays prennent la moitié de la totalité de ses res-

Mais la plus grande divergence d'opinion, c'est celle qui s'est manifestée sur

Les vieilles provinces, satisfaites d'une vinces, c'est-à-dire l'Ouest plus l'île du la prime de défrichement et de labour n'expriment pas, devront attendre,

En dépit de ces divergences bien explicables, la plus parfaite harmonie n'a les avantages jusqu'ici offerts aux étrancessé de régner durant toutes les délibérations. Il y a eu loyal échange de vues étrange anomalie. sur les problèmes complexes qui intéressent le pays en général et les provinces en particulier. Le plus important de lièrement ceux du Saint-Laurent et de ment a assumé la régie du commerce des côté, le gouvernement fédéral voudrait bien en disposer à son gré. Comme on ministres ne sont que consultatives et

La question de l'immigration est ment fédéral, ont pour les minorités."

(Suite au bas de la colonne voisine)

On comprendra que nous ne puissions

répéter ici les comptes rendus détaillés que quelques quotidiens ont donnés des délibérations du Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs, tenu à Montréal la semaine dernière. Notre espace n'y pourrait suffire. Nous devons nous contenter de donner la substance des vœux émis par ce Congrès. Les membres de l'U. C. C. remercient

d'abord le gouvernement Taschereau tien de la voirie, aboli la taxe sur les assurances mutuelles, donné des primes 'équilibre de son budget, quand les pour l'abatage des loups et des ours, et augmenté l'octroi pour la construction d'écoles rurales.

Puis il émet plusieurs vœux, dont le plus important est sans conteste celui concernant la colonisation. En voici le texte:

Que dans les centres de colonisation, les primes de défrichement et de labour, de terre arable, soient accordées aux colons propriétaires de lots patentés, comme non patentés;

soit porté de 5 à 10 par année;

Que le gouvernement fasse tirer à ses frais les lignes de tous les lots qu'il met

Qu'un crédit spécial au colon soit organisé le plus tôt possible;

(Suite à la page 859)

rables l'entrée de notre pays et à accorder aux colons d'extraction canadienne gers, faisant ainsi cesser une bien

Parmi les questions étudiées qui nous intéressent particulièrement, nous pouvons mentionner la loi Scott, encore en ces problèmes est bien celui de la provigueur dans deux comtés de Québec, priété des pouvoirs d'eau. Les provinces ce qui apparaît bien être aussi une anoprétendent que ces pouvoirs, particu-malie dans une province où le gouvernereau en a-t-il demandé le rappel.

"Une des choses qui m'a le plus frappé, a déclaré notre premier ministre au cours d'un entretien avec des journane peuvent rien édicter. Cette question listes, c'est le respect que toutes les

C'est de bon augure. Aussi longtemps

prisons et quarante pour cent de ceux ont étudié dans un bon esprit les diffivinciale de 1927.